

Cercle de Mantas et du Mantois de Silence

23 septembre 2017, 92ème Cercle du Mantois, 8ème année

Le Cercle de Silence

**Avec, ou sans papier,
l'étranger est une personne
la dignité de chaque personne
ne se discute pas,
elle se respecte
Notre silence le crie**

*est une action non violente, qui rassemble
régulièrement, dans un espace public, des hommes et
des femmes de divers horizons et de toutes convictions
philosophiques, religieuses et politiques.
Il s'agit d'alerter les citoyens sur le sort réservé aux
personnes étrangères venues en France pour mieux
vivre ou sauver leur vie.*

Par notre participation au Cercle de Silence :

Nous voulons dénoncer les traitements inhumains et dégradants réservés aux migrants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle, les humiliations liées aux contrôles et « interpellations au faciès »

Nous voulons dénoncer les obstacles administratifs qui visent à rendre de plus en plus difficile l'obtention d'un titre de séjour et qui forcent les personnes à vivre et à travailler dans la peur et la clandestinité.

Nous refusons les lois de plus en plus contraignantes et les suspicions dont sont victimes les demandeurs d'asile qui sont exposés à de graves dangers dans leur pays d'origine.

Nous refusons les conditions de vie dans les centres de rétention administrative, les zones d'attente des aéroports et, avant tout, leur existence.

Nous refusons que soient adoptées et appliquées en notre nom des décisions (lois, décrets, circulaires) qui brisent des vies humaines, des couples, des familles et maintiennent des personnes dans la peur et l'absence de tout projet.

Nous voulons que la France reste un pays d'accueil, sans cesse enrichi et transformé par l'apport de personnes venues du monde entier, une France où il est possible de vivre ensemble.

***Nous en appelons à la conscience de tous et vous invitons
à rejoindre le Cercle de Silence du Mantois,
entre 11h et midi, le 4ème samedi de chaque mois,
place Saint Maclou à Mantas-la-Jolie.***

Prochains rendez-vous : 28 octobre, 25 novembre, 23 décembre, 27 janvier ...
cerclesilencemantes@yahoo.fr

Le Cercle de Silence est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres de :
Ligue des Droits de l'Homme, Pastorale des Migrants, Réseau Chrétiens-immigrés, RESF (Réseau Education sans Frontières), Equipe paroissiale d'accueil des migrants, ACO Action Catholique Ouvrière, Secours Catholique, ASTI (association de solidarité avec les travailleurs immigrés), CCAM (communauté chrétienne africaine de Mantas), DAL (Droit Au Logement), DDEN (délégués départementaux de l'Education Nationale), EGC (Ensemble pour une Gauche Citoyenne), CRIC (collectif de réflexion et d'initiatives citoyennes).

La France et les autorités européennes continuent de privilégier l'externalisation et la répression à l'accueil et la protection.

Paris, 28 août 2017, mini-sommet UE-Afrique

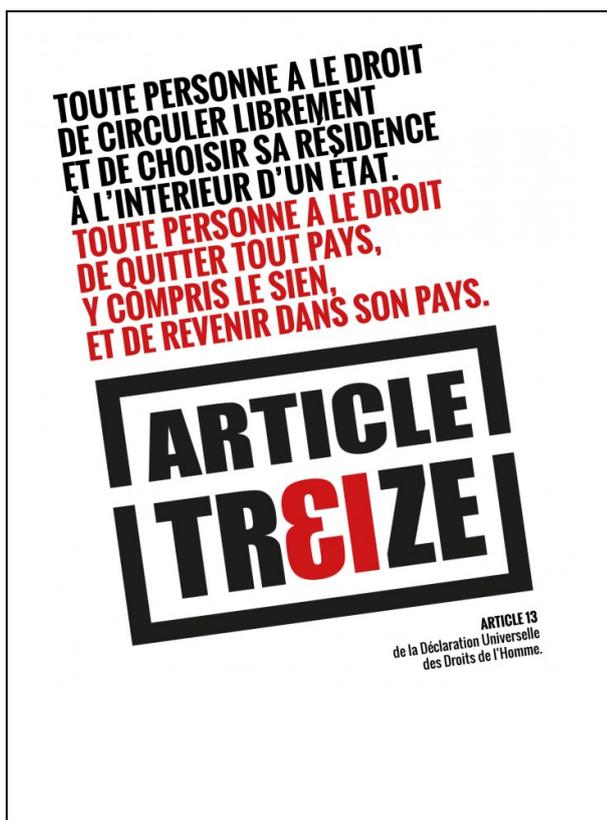
La déclaration commune finale rappelle les priorités : *la lutte contre les passeurs désignés comme seuls responsables de la situation, la stabilisation de la situation en Lybie, un meilleur contrôle des frontières des pays du sud de la Méditerranée et des efforts pour augmenter les retours volontaires et forcés tout au long du parcours migratoire.*

L'accord avec la Lybie, pays en proie au chaos, où les migrants sont soumis à des traitements inhumains et dégradants, est plus que flou.

En sous-traitant maintenant le contrôle des migrants aux pays du Sahel (Tchad, Niger), **la forteresse Europe, sous couvert de sauver des vies, repousse ses frontières, et les migrants, de plus en plus loin, quitte à contrevenir au droit international et à bafouer l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.**

Paris, 5 septembre 2017.

Devant le corps préfectoral réuni à l'Élysée, le Président de la République a annoncé une « refondation complète » de la politique d'immigration d'ici 2018 et prôné un cap de fermeté : « *Nous reconduisons beaucoup trop peu (...) nous sommes inefficaces dans la reconduite* » a affirmé monsieur Macron devant les préfets. Ceux-ci ont leur feuille de route : « *revisiter les régimes de la retenue* » pour vérification du droit au séjour (possible pendant seize heures) et « *de la rétention administrative* » (cela pourrait allonger les quarante cinq jours autorisés). Des moyens spécialisés ont été évoqués pour accélérer le transfert des « dublinés* » vers le pays européen où ils sont déjà enregistrés. Il faudra aussi convaincre les pays d'origine de reprendre leurs ressortissants déboutés. Enfin, la législation devra être « *plus constructive en matière d'accompagnement des retours volontaires* ».



TRAVERSÉE DU DÉTROIT DE GIBRALTAR EN KAYAK ET À LA NAGE EN SOLIDARITÉ AVEC LES MIGRANTS

Septembre 2017. Pour afficher leur détermination à faire appliquer l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 35 kayakistes et 8 nageurs de l'association Emmaüs, dont Lola et Didier d'Emmaüs Dennemont*, partiront de Tarifa en Espagne pour rejoindre la côte marocaine.

Cette traversée est aussi un hommage aux milliers de personnes mortes en Méditerranée.

* Vendredi 22 septembre ils étaient à la librairie « La Nouvelle Réserve » à Limay pour raconter leur expérience et prolonger le débat.

Signer la pétition POUR l'application de l'article 13
<http://article13-emmaus.wesign.it/fr>

* « Dublinés » = soumis à un accord européen signé à Dublin, un règlement complexe qui établit une base de données biométriques des demandeurs d'asile.